

Sur motion de M. Chevrier, appuyé par M. Pickersgill, il est ordonné,— Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de la lettre que le ministre des Transports a adressée, en février 1959, aux maires des municipalités de la rive sud, en face de Montréal, au sujet de la construction de ponts sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'île de Montréal et la rive sud. (*Avis de motion n° 21)

Sur motion de M. Chevrier, appuyé par M. Pickersgill, il est ordonné,— Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie du rapport présenté par M. C.-E. Gravel, ingénieur conseil, relativement aux requêtes adressées à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent par les municipalités de la rive sud, y compris les recommandations formulées à la suite de ce rapport. (*Avis de motion n° 22)

Sur motion de M. Bourget, appuyé par M. Robichaud, il est ordonné,— Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1^{er} juillet 1957 entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, ou tout fonctionnaire de son ministère, et le gouvernement de la province de Québec, relativement aux contributions aux provinces pour aider à l'aménagement de chemins d'accès aux ressources. (*Avis de motion n° 24)

M. Winkler, appuyé par M. McPhillips, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre l'initiative d'uniformiser les dates où commence et se termine l'heure avancée dans les six fuseaux horaires du pays.

Il s'élève un débat;

M. Smith (Lincoln), appuyé par M. Chown, propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

M. Carter, appuyé par M. Habel, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement la question d'adopter des mesures propres à assurer aux petites entreprises des prêts à un taux d'intérêt peu élevé.

Un débat s'élève et se poursuit;

Avec le consentement unanime, il est ordonné que le débat sur la motion visant à déférer certains crédits au comité permanent des affaires extérieures soit limité à mercredi et jeudi prochains, et que, sauf terminaison antérieure du débat, les délibérations soient interrompues à dix heures du soir, jeudi prochain, et que ladite motion soit mise immédiatement aux voix.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) de l'Index codifié et du Tableau des modifications des